



FORMATION SUR L'IA ACT

FICHE PROGRAMME

Date de diffusion :
22/12/2025
(dernière édition)

Version : 01

PUBLIC VISÉ :

Responsables conformité, Managers de risques. Responsables sécurité et cybersécurité - Chefs de projet intégrant des sujets IA et data, Data Management Officer, Chief Data Officer.

PRÉ REQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION :

Niveau 6 et/ou au moins 10 ans d'expérience professionnelle comme manager d'équipe ou comme chef de projet.

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du Référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adapté.

COMPÉTENCE(S) VISÉE(S) / OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S) :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de conduire un processus de mise en conformité dans le cadre de l'IA ACT au sein d'une organisation.

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S) :

- Acquérir les fondamentaux de l'IA, définition, algorithmes et Machine Learning et Deep learning - définition et applications, IA génératives ou la à usage général.
- Intégrer les risques liés à l'IA et les besoins de régulation
- Assimiler le contenu de l'IA ACT, :
 - Articles ,
 - annexes,
 - calendrier des mises en applications,
 - Gouvernance Europe et Etats membres
- Conduire un processus de mise en conformité sur les différents types de risques

IA ACADEMIE

57 Rue du Docteur Blanche – 75016 Paris
SAS au capital social de 39 230,00 euros
820 785 954 R.C.S Paris
SIRET : 820 785 954 00026
Code APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 11755767375 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (L6352-12 du CDT)

OUTIL(S) PÉDAGOGIQUE(S) :

Durant la formation, les stagiaires apprendront à atteindre les objectifs opérationnels et les compétences de la formation au moyen :

- De cours sur les différentes composantes de la formation.
- De QCM et d'exercices durant le parcours de formation pour tester l'acquisition des connaissances.
- De mises en situation sur des cas concrets.



DURÉE ET MODALITÉ D'ORGANISATION DE LA FORMATION :

Durée : la formation s'effectue sur deux journées de 8 heures. Elle peut, sur demande, être approfondie sur une durée de 3 jours.

Organisation et lieux :

- **Pour les particuliers.** A distance, en synchrone pour la partie cours sous forme de classe virtuelle sur la plateforme Teams de Microsoft en majeur et les plateformes Google Meet et Zoom en cas de dysfonctionnement.
- **Pour les entreprises.** A distance ou en présentiel avec découpage possible. En cas de présentiel, en intra entreprise chez le commanditaire ou dans les locaux de l'IA ACADEMIE.



IA ACADEMIE

57 Rue du Docteur Blanche – 75016 Paris
SAS au capital social de 39 230,00 euros
820 785 954 R.C.S Paris
SIRET : 820 785 954 00026
Code APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 11755767375 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (L6352-12 du CDT)

Taille des groupes : maximum 12 pour les particuliers, maximum 15 pour les entreprises. Minimum 1.

Dates : définies avec l'apprenant pour les particuliers, avec le commanditaire pour les entreprises.

ACCESSIBILITÉ & PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAP :

En distanciel toutes les conditions sont requises pour que les personnes en situation de handicap soient formées dans les mêmes conditions que les autres participants.

Pour les formations en présentiel, les locaux de l'IA ACADEMIE sont aux normes pour accueillir les personnes en situation de Handicap. Si vous êtes une personne en situation de handicap, n'hésitez pas à nous le signaler via notre page « contact » ou en nous appelant au 01 45 24 04 08.

Notre référent handicap : **Gabriel MONERA** gabriel.monera@iaacademie.fr

A suivi une formation via l'AGEFIPH (l'association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Toutes les formations sont adaptables en fonction des situations.

DÉLAI D'ACCÈS :

11 jours ouvrés.

TARIFS :

Prix publics de la prestation pour les deux journées de formation :

Particuliers : Prix public Formation sur l'IA Act : **1 760,00 € TTC** par participant.

Entreprises : Pour un groupe (maximum de 15 personnes). Prix public Formation sur l'IA Act : **5 000,00 € HT (TVA à 20%)**



IA ACADEMIE

57 Rue du Docteur Blanche – 75016 Paris
SAS au capital social de 39 230,00 euros
820 785 954 R.C.S Paris
SIRET : 820 785 954 00026
Code APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 11755767375 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (L6352-12 du CDT)



FORMATION SUR L'IA ACT

FICHE PROGRAMME

Date de diffusion :
22/12/2025
(dernière édition)

Version : 01

DÉROULÉ ET PROGRAMME DE LA FORMATION :

1ère journée	Séquence	Contenu	Méthode pédagogique
Module 1 (matin de 9h00 à 10h30)	Rappels sur l'IA et principaux risques	Module 1 : rappels des fondamentaux de l'IA, définition et rôle de l'IA, Machine Learning, Deep Learning, IA classiques et IA génératives, éléments de prospective. Les principaux risques associés à l'IA, biais dans les modèles, exemples, périmètres non couverts, outils d'explicabilité des algorithmes.	Cours, exercices corrigés, classe virtuelle : PAC ou MAC, plateforme collaborative : Teams, GoogleMeet ou Zoom. Possibilité présentiel si entreprise
Module 2 (matin de 10h30 à 12h30)	Management de l'IA en entreprise en univers réglementé	Module 2 : Les différents types d'organisation de l'IA dans l'entreprise. Composition des équipes et rattachement. Modèle central ou délégué par fonctions ou entités. Modèle mixte. Les acteurs et contributeurs d'un projet réglementaire. Les services de conformité, les Datalab et équipes IA, les métiers et la DSi. Application à un système d'intelligence artificielle dans le cadre de l'IA Act.	Cours, exercices corrigés, classe virtuelle : PAC ou MAC, plateforme collaborative : Teams, GoogleMeet ou Zoom. Possibilité présentiel si entreprise
Module 3 (après-midi de 13h30 à 18h00)	L'IA Act et les risques d'impact sur les droits fondamentaux, la santé et la sécurité des personnes	Module 3 : Présentation de l'IA Act. Texte et annexes, calendrier des mises en application, liste détaillée des risques par catégorie. Les organes de contrôle et de suivi au niveau Européen et dans les 27 Etats membres. Sanctions. Normes harmonisées/standards, normes sectorielles. Codes de bonnes pratiques. Bacs à sable. L'IA Act et les personnes en situation de handicap.	Cours, exercices corrigés, classe virtuelle : PAC ou MAC, plateforme collaborative : Teams, GoogleMeet ou Zoom. Possibilité présentiel si entreprise
2ème journée	Séquence	Contenu	Méthode pédagogique
Module 4 (matin de 9h00 à 10h45)	Classification des risques	Module 4 : Les dispositifs de classification des IA (IA inacceptable, IA à haut risque, IA à risque moyen, IA à risque minime, IA génératives). Description détaillé d'un scoring de classification, applications. Présentation et exemples d'application du vérificateur de conformité de la Commission Européenne.	Cours, exercices corrigés, classe virtuelle : PAC ou MAC, plateforme collaborative : Teams, GoogleMeet ou Zoom. Possibilité présentiel si entreprise
Module 5 (matin de 10h45 à 12h30 et après midi de 13h30 à 16h00)	Evaluation de la conformité	Module 5 : Outils d'évaluation des niveaux de conformité pour chaque catégorie de risque. Liste des exigences et niveaux requis pour chaque échéance du calendrier des mises en application. Outil analytique de mesure de niveaux, rapport de synthèse. Liste des actions correctives à conduire pour atteindre les niveaux requis. Cas particulier des haut risques sur les 7 grandes exigences requises (système de Gestion des Risques, gouvernance des Données, documentation technique, gestion de la qualité, traçabilité et transparence, surveillance humaine, robustesse et Cybersécurité). Cas particulier des IA génératives sur les bonnes pratiques et l'intégrité des contenus. Audit final avant mise en place du système d'IA Audits réguliers après mise en place du système d'IA	Cours, exercices corrigés, classe virtuelle : PAC ou MAC, plateforme collaborative : Teams, GoogleMeet ou Zoom. Possibilité présentiel si entreprise
Module 6 (après-midi de 16h00 à 18h00)	Reporting et opérations	Module 6 : documents administratifs obligatoires, reportings à effectuer auprès du régulateur, déclaration de conformité pour marquage CE, opérations à conduire (déclarations, dispositifs de surveillance, enregistrement des IA dans la base UE).	Cours, exercices corrigés, classe virtuelle : PAC ou MAC, plateforme collaborative : Teams, GoogleMeet ou Zoom. Possibilité présentiel si entreprise

MOYEN D'ENCADREMENT :

Responsable du programme : Dominique MONERA, ancien Elève de l'Université Paris Dauphine, Docteur en finance et titulaire d'un master II de mathématiques appliquées. Au cours de son parcours comme enseignant en mathématiques à l'Université Paris Dauphine et comme cadre dirigeant au sein du secteur financier (Etablissement de crédit, banque et assurance), il a créé et dirigé plusieurs équipes d'ingénieurs et mis en place un grand nombre d'algorithmes dans les domaines du risque, du marketing et de la relation client.

IA ACADEMIE

57 Rue du Docteur Blanche – 75016 Paris
SAS au capital social de 39 230,00 euros
820 785 954 R.C.S Paris
SIRET : 820 785 954 00026
Code APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 11755767375 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (L6352-12 du CDT)

Dominique a obtenu plusieurs prix pour l'utilisation des algorithmes dans la gestion de la relation client et est l'auteur d'un ouvrage paru le 7 mars 2019 aux Editions Fabert : L'Intelligence Artificielle et le Management. Il a fondé l'IA ACADEMIE à destination des managers, sur les sujets relevant de l'Intelligence Artificielle.

Formateurs professionnels : L'IA ACADEMIE peut avoir recours à des formateurs spécialisés, alliant une expertise en IA et une expérience en entreprise de management d'équipes lourdes.

Responsable technique : Cédric DUFAY, développeur Internet et spécialiste en marketing digital. Directeur de l'entreprise Markfly, spécialisée en Marketing Digital. A conçu le site IA ACADEMIE, dont l'outil transactionnel de l'IA Encyclopédie, et en effectue l'infogérance.

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Classe virtuelle avec outil collaboratif en majeur Teams de Microsoft. En suppléments : Google Meet, Zoom, Webex.
- Ouverture de l'accès internet à l'IA Encyclopédie, copyright IA ACADEMIE, par identifiant et mot de passe.
- En présentiel pour les entreprises le désirant, mise à disposition d'une salle équipée de PC et d'un écran TV au sein des locaux de l'IA ACADEMIE.
- Possibilité de formation face à face avec un formateur.
- Mises en situation sur des cas concrets.
- Répartition pédagogique : 50 % de pratique, 50 % d'apports théoriques en base. Cette répartition pédagogique peut varier dans le cas des entreprises.
- Les cours sont interactifs. La participation active et l'expérimentation des participants est privilégiée.
- Les supports de formation sont remis aux apprenants à la fin de chaque session de formation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

L'évaluation des acquis est effectuée au moyen :

- Pendant la formation : d'une évaluation de l'application des apprenants au moyen d'exercices et/ou de QCM.
- En fin de formation : au moyen d'un QCM d'évaluation des acquis.

IA ACADEMIE

57 Rue du Docteur Blanche – 75016 Paris
SAS au capital social de 39 230,00 euros
820 785 954 R.C.S Paris
SIRET : 820 785 954 00026
Code APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 11755767375 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (L6352-12 du CDT)

FORMATION SUR L'IA ACT FICHE PROGRAMME

Date de diffusion :
22/12/2025
(dernière édition)

Version : 01

Chacune de ces évaluations doit recevoir une note d'au moins 7/10 (70%).

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION

L'évaluation en fin de formation se fait par un QCM d'évaluation des acquis. La note obtenue doit être supérieure ou égale à 70%.

QCM d'évaluation des acquis	Note
L'évaluation des acquis s'effectue au moyen d'un QCM reprenant les différents modules de la formation. Chaque question est notée un (1) point.	Nombre de points obtenus sur nombre total de questions.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE : Monsieur MONERA Dominique (06 71 21 53 59)

Contact : dominique.monera@iaacademie.fr

Plancher : 1

Plafond : 12 (particuliers), **15** (entreprise)

RÉFÉRENT ADMINISTRATIF : Monsieur MONERA Gabriel (06 25 40 51 37)

Contact : gabriel.monera@iaacademie.fr

RÉFÉRENT TECHNIQUE : Monsieur DUFAY Cédric (06 74 99 19 69)

Contact : contact@iaacademie.fr



IA ACADEMIE

57 Rue du Docteur Blanche – 75016 Paris

SAS au capital social de 39 230,00 euros

820 785 954 R.C.S Paris

SIRET : 820 785 954 00026

Code APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 11755767375 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (L6352-12 du CDT)